Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-111_2025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 15 décembre 2025

Rapporteur : M. BENIER

n°111-2025

PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2026-2028

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique territoriale, et notamment son article L.423-3,
Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,
Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle,
Considérant que le plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité territoriale et à l'évolution du service public,
Considérant que la définition d'un plan de formation est une obligation légale et doit être présenté à l'assemblée délibérante,
Considérant l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines réunie le 3 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au maire délégué aux finances, aux ressources humaines et à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	23	Pouvoirs	10	Votants	33	Absent	0
Voix pour	33	Voix contre		Abstention			

APPROUVE le plan de formation triennal 2026-2028 tel que présenté en annexe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à exécuter toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

PRECISE que la mise en œuvre du plan de formation sera réalisée prioritairement en ayant recours aux formations dispensées par le CNFPT (formations catalogue et formations « intra »).

PREVOIT les crédits nécessaires au budget annuel.

TRANSMET le plan de formation triennal 2026-2028 au CNFPT.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire	La secrétaire de séance
Ronan KERDRAON	Laurence ANDRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201875-20251215-111_2025-DE